

**Projet pédagogique  
Sonam' école de musique  
2022-2026**

*« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence »  
(Charte de l'enseignement artistique spécialisé, 2001)*

## **Sommaire**

<b>Préambule : cadre et objectifs</b>	<b>p. 2</b>
<b>I/ Contexte</b>	<b>p. 2</b>
<b>1. Histoire et état des lieux</b>	
<b>2. Le projet associatif : « Former un pays musicien »</b>	
<b>3. Une école qui irrigue le territoire avec ses partenaires</b>	
<b>II/ Objectifs : à quoi sert notre pédagogie ?</b>	<b>p.5</b>
<b>III/ Moyens : comment parvenir à nos objectifs ?</b>	<b>p.7</b>
<b>1. Les enseignements</b>	
- Le chemin du musicien	
- Les sentiers du musicien	
<b>2. Une équipe d'enseignant(e)s aux multiples compétences</b>	
<b>3. un répertoire commun</b>	
<b>IV/ L'évaluation : une valorisation des compétences, des connaissances, des engagements</b>	<b>p.11</b>

## **Préambule : cadre et objectifs**

La structuration de l'école de musique, son évolution, ont rendu nécessaire la réécriture du projet pédagogique. La date de 2026 citée en titre rappelle qu'un projet est à rediscuter régulièrement, mais il pourra être retravaillé avant cette date en fonction des besoins.

Ce projet s'inscrit dans la démarche du Schéma National d'Orientation Pédagogique et du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. Il est le résultat d'un travail collectif de l'équipe enseignante, impulsé par un groupe d'enseignant(e)s qui a suivi une formation professionnelle « *Concevoir son projet pédagogique en équipe* » .

**Ce projet définit les méthodes de l'école de musique pour atteindre nos objectifs.**

**Le but de l'organisation des cours est de permettre un parcours musical personnalisé. La valorisation des compétences est l'outil de suivi et d'orientation des élèves. Ce projet doit permettre à l'apprenti(e) musicien(ne) de comprendre de quels « bagages » est il/elle doté(e) grâce à son passage dans l'école de musique.**

Comme cité dans le Projet associatif « *Former un pays musicien* », notre projet a un sens collectif et c'est avec nos partenaires (collectivités territoriales, réseaux professionnels, acteurs culturels du territoire...) que nous pouvons le mettre en œuvre.

Collectif, ce projet l'est aussi par sa construction en équipe avec les enseignants. Il associera plus qu'avant plusieurs enseignants dans le suivi des élèves.

## **I/ Contexte**

Ce projet pédagogique est le fruit de notre expérience. L'histoire de notre école aboutit à un deuxième projet plus structuré.

**La principale évolution de ce projet est de proposer deux parcours distincts, en incitant à la pratique collective, et d'y inclure un volet évaluation ou « valorisation des compétences ».**

Cette évaluation est voulue pour aider les élèves et leurs familles à se situer dans leurs apprentissages, et doit être un outil de lien entre les élèves, les familles, les différents enseignant(e)s, la direction de l'école...être l'outil qui « fait école ».

Il s'agit également d'une valorisation : elle permet aux enseignant(e)s, de montrer à l'apprenti(e) musicien(e) qu'il/elle a atteint des objectifs, qu'il peut passer un « niveau ».

L'indice 255 de professeur dans la convention collective (ECLAT, métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, de l'Animation, de l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires), inclut cette mission d'évaluation, permettant de passer d'un niveau à un autre.

La politique d'évaluation doit aussi permettre de faire connaître un niveau à une structure consœur qui accueillerait un/e élève ayant passé plusieurs années dans notre école.

## 1. Histoire et état des lieux

Créée en 2003, l'école de musique a connu un nouveau projet redéfini entre en 2014 et 2016, et un développement très rapide depuis. Le nombre d'élèves est passé d'une cinquantaine à 400. Le nouveau projet pédagogique doit s'adapter à cette situation, il représente une nouvelle étape de la structuration, afin de permettre à chacun de trouver son chemin dans l'école de musique.

## 2. Le projet associatif : « Former un pays musicien »

Notre projet est de faire de notre territoire un pays de plus en plus musicien. Pour cela nous devons être dotés d'une école de musique chargée de mettre en place de la formation, de la sensibilisation et de l'animation (extrait du projet associatif Sonam' « Former un pays musicien »).

Le projet pédagogique précise les objectifs pédagogiques et les moyens mis en œuvre. Il précise les parcours possibles, il crée et décrit le cycle 1 et son évaluation.

Il est dit dans notre projet associatif que l'école est ouverte à tous et toutes. Le projet pédagogique doit en être le reflet, et les prochaines étapes de structuration seront de poursuivre l'objectif d'accessibilité de l'action de l'école de musique.

Sonam' veut se tourner vers tous les publics, grâce à la synergie de partenariats territoriaux. La Charte de l'enseignement artistique spécialisé met cette idée en valeur :

*« C'est en effet au travers d'une approche territoriale et en s'appuyant sur toutes les énergies disponibles qu'il pourra être progressivement remédié aux inégalités particulièrement marquées dans ce domaine ».*

## 3. Une école qui irrigue le territoire avec ses partenaires

Sonam' met en œuvre sa pédagogie en lien avec ses différents partenaires, pour que l'école de musique ne s'adresse pas qu'aux familles habituées à fréquenter un établissement d'enseignement artistique.

- L'école de musique veut renforcer ses liens avec les établissements scolaires. Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2008 dit à ce sujet : *« En contribuant à cet effort d'éducation musicale, il s'agit bien de donner aux jeunes d'âge scolaire les bases d'une conscience contemporaine du phénomène sonore et musical, notamment en faisant naître le désir d'écouter et de pratiquer avec une grande disponibilité d'esprit et en transmettant les notions essentielles pour l'acquisition d'un sens critique. Compte tenu du rôle grandissant que jouent les musiciens qualifiés, formés à l'université dans les centres de formation de musiciens intervenants (CFMI) pour intervenir en milieu scolaire, les « dumistes » constituent le point d'appui principal sur lequel les établissements peuvent compter pour accomplir cette mission, en raison notamment de leur connaissance de ce milieu et des modalités du partenariat ».*

L'école de musique Sonam' souhaite donc multiplier le nombre de partenariats avec les établissements scolaires en proposant différentes formes pédagogiques.

Pour le premier degré, notre objectif est de proposer chaque année à chaque enfant un projet court (10 semaines) avec un(e) musicien(ne) intervenant(e). Ce type d'action permet l'enseignement du programme de musique à l'école et de ses compétences de chants, de rythmes, de création, d'invention, ainsi que de la découverte culturelle d'œuvres musicales, afin d'accompagner et de

mener un projet pédagogique musical. Ce type d'action permet l'accès à la culture pour tous et une régularité du contact avec la musique.

Pour le premier comme le second degré, des projets localisés, plus ambitieux sur la durée et/ou le nombre d'intervenant(e)s mis(es) en jeu seront proposés. Ils pourront l'être sur des formes innovantes ou déjà existantes (ex. : « orchestres à l'école »).

➤ L'école de musique veut renforcer ses partenariats avec d'autres partenaires territoriaux, dont :

- Structures d'accueil de l'enfance (crèches, centres de loisirs...),
- Les acteurs du monde du handicap,
- Les acteurs de la santé, publics ou privés,
- Les acteurs institutionnels du monde culturel (médiathèques, salles de diffusion, services culturels...),
- Des acteurs du monde musical amateur (associations, groupes formés ou en devenir...)
- Des acteurs du monde du travail, pour sensibiliser des publics parfois éloignés

Avec ces publics spécifiques, ces partenaires, Sonam' se met en mesure par son recrutement (« Dumistes », éducateur spécialisé musicien...) et sa politique de formation professionnelle de s'adapter, de proposer une pédagogie et/ou des méthodes de travail adaptées.

Un travail complémentaire devra préciser les objectifs et moyens spécifiques mis en œuvre, décrire les projet pédagogiques construits avec les partenaires.

## II/ Objectifs : à quoi sert notre pédagogie ?

*Il est question principalement ici du public qui vient à l'école de musique toutes les semaines pendant plusieurs années.*

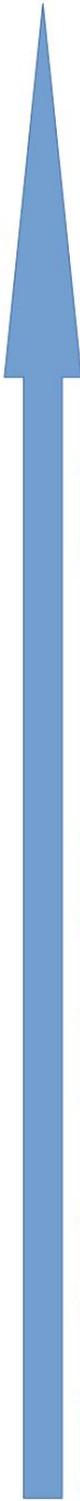
En tant que structure d'enseignement, nous formons le tissu de musiciens du territoire. Nous formons majoritairement des élèves qui feront partie du tissu de musiciens amateurs et du public averti de demain.

En formant notre public, nous avons comme objectif de leur procurer une ample palette d'outils pour développer une expression artistique musicale et expérimenter une pratique musicale à la fois individuelle et collective. C'est ainsi que notre public, enfant ou adulte, qui suit nos propositions pédagogiques sur un temps long, deviendra musicien.

Notre objectif est de former des musicien(e)s qui soient :

- Capable de restituer des pièces musicales à l'oreille et par partition (autonome dans la méthodologie d'apprentissage et de déchiffrage d'un morceau)
- Ayant un bagage technique suffisant pour réinterpréter
- A l'aise dans une diversité de répertoires
- capable d'interpréter une pièce avec expressivité
- Ayant une capacité à s'intégrer dans de nombreuses formations musicales
- Capable d'une écoute active et d'une analyse musicale
- Doté(e) d'une culture musicale étendue
- Capable de chanter en s'accompagnant (à adapter en fonction des pratiques)
- Capable d'improviser et de composer
- Capable de jouer en public, de gérer stress et appréhension
- Capable de s'enregistrer
- Capable de transmettre, de mobiliser d'autres musiciens
- Capable de mener un projet
- Doté(e) de qualités humaines relationnelles
- Capable de diriger un groupe, un orchestre

Des objectifs constants tout au long des parcours des élèves sont identifiés dans ce diagramme :



**Jouer :**  
Jouer avec plaisir

**Le corps :**  
Posture corporelle et geste musicale adapté

**Jouer en collectif**  
Plaisir, envie et motivation.

**Culture :**  
J'écoute, je découvre, j'analyse.

**Outils musicaux :**  
Je développe mes outils pour devenir autonome.

**Inventer/Créer**

### III/ Moyens : comment parvenir à nos objectifs ?

#### 1. Les enseignements

Les moyens pédagogiques mis en œuvre doivent accompagner le parcours de l'apprenant(e), depuis le point d'entrée, qui est souvent le choix de pratiquer un instrument, vers l'avenir qui est pour la majorité des apprenant(e)s de pratiquer collectivement. Il importe que l'élève ressente que le sens personnel et intime de la musique est lié à une mise en relation avec les autres.

*« ...il est nécessaire de consolider la place réservée aux pratiques collectives afin qu'elles s'affirment comme centrales. Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future. En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. » (S.N.O.P. 2008)*

Pour être accessible à toutes et tous, l'école met en place deux parcours, « Le chemin du musicien » et « Les sentiers du musicien ».

#### Le chemin du musicien

*Pour être demain un musicien autonome aux diverses compétences*

**Conseillé pour acquérir une diversité de compétences menant à être un(e) artiste autonome, ce parcours mène au certificat de fin de 1<sup>er</sup> cycle.** Ce diplôme est une valorisation des compétences, des connaissances et des engagements. Il permet de mieux se situer ou situer l'avancement de son enfant dans son parcours à l'école de musique.

Dans ce parcours du « Chemin du musicien », l'élève devra acquérir des compétences techniques, des connaissances théoriques et démontrer un engagement collectif.

Pour être agile et accessible à tous, l'école propose plusieurs voies, pour s'adapter aux réalités de vie des familles et aux possibilités de l'école.

Le cours individuel ou semi-collectif, qui est souvent la porte d'entrée dans l'école, devra inclure ou être complété de l'une ou plusieurs des propositions suivantes : ateliers collectifs multi-instrumentaux, l'orchestre des possibles, les « capsules », l'orchestre des p'tites vacances. **L'organisation devra systématiquement comprendre un travail collectif dans lequel des rôles musicaux différents devront être mis en œuvre par les apprenants, et un travail avec au moins deux enseignant(e)s ou dans des types d'enseignements différents.**

#### ➤ Les ateliers collectifs multi-instrumentaux hebdomadaires :

- La fanfare,
- L'atelier cordes frottées,
- L'atelier musiques actuelles (pop-rock),
- L'atelier fest-noz (ou « musique bretonne »),
- L'atelier « La compagnie du triton » (ex Formation musicale),
- Tout nouvel atelier collectif accessible à plusieurs types d'instruments et aux horaires accessibles aux enfants

Ces ateliers auront des objectifs pédagogiques communs, définis principalement dans la troisième colonne de la Grille de valorisation des compétences en annexe.

➤ **L'orchestre des possibles (atelier mensuel)**

La participation au TOUS En SCENE, évènement majeur de la fin d'année de l'école de musique, sera le pivot pédagogique de cet atelier où des collaborations avec des artistes seront projetées.

➤ **Les « capsules »**

Quand l'organisation des lieux, des enseignant(e)s, des emplois du temps le rend possible, les cours peuvent être organisés en « capsules ». Sur un format adaptable d'entre 40 minutes et 1h30, 2 à 4 enseignants organisent une collaboration sur l'année en ayant des temps pédagogiques différents, en profitant des compétences de chacun. Une partie de l'année peut par exemple être réservée à un travail collectif multi-instrumental et une autre à un travail instrumental en individuel ou semi-collectif. Les élèves peuvent également « tourner » sur des ateliers aux objectifs pédagogiques différents, correspondant à des compétences différentes énoncées au chapitre II/ Objectifs.

➤ **L'orchestre des p'tites vacances** (projet)

A chaque vacances scolaires de Toussaint, Hiver, Pâques et Juillet, un atelier « orchestre » est proposé. L'inscription à cet atelier est un engagement sur l'année scolaire.

**L'inscription à au moins l'une de ces propositions est obligatoire et sans surcoût dans « Le chemin du musicien ».** Cette proposition est en effet la plus porteuse du projet « Former un pays musicien » et la plus valorisable auprès des partenaires comme les collectivités territoriales, en portant notamment la valorisation du collectif. Les orchestres sont les meilleurs vecteurs de communication et d'envie.

Des propositions, optionnelles mais recommandées pour enrichir les compétences seront faites dans l'année : deux stages ou rencontres pédagogiques avec des artistes invités, une sortie « concert »... L'engagement dans ces propositions sera consigné dans le dossier des élèves.

## **Cours proposés dans le parcours « Le chemin du musicien »**

<p>COURS D'INSTRUMENT <u>Individuels ou semi-collectifs</u> <i>En « capsules » ils peuvent être validés aussi comme ateliers de la colonne de droite</i></p>	<p>ATELIERS COLLECTIFS MULTI-INSTRUMENTAUX <i>Plusieurs niveaux possibles sur certains ateliers</i></p>
<p>Accordéon diatonique et chromatique, batterie, clarinette, bombarde, biniou, cajon, flûtes traversières (métal et bois), flûtes irlandaises), guitare, guitare basse, ukulélé harpe celtique,</p>	<p>Atelier fanfare Atelier cordes frottées La compagnie du triton (ex « Formation musicale »)</p>

piano, clavier, saxophones, trompette, trombone, tuba, bugle, cor, cornet, violon, violoncelle, uilleann pipes, small pipes, cornemuse écossaise.	Atelier musiques actuelles
	Atelier fest-noz (musique bretonne)
	L'orchestre des possibles (mensuel)
	<b>Autres ateliers en projets</b>

## **Les sentiers du musicien**

*Pour progresser dans le plaisir de jouer, au fil de son projet personnalisé.*

Pour ceux, adultes ou enfants, qui souhaitent suivre certains aspects seulement de la formation proposée par l'école de musique.

Tableau des enseignements proposés :

<b>COURS D'INSTRUMENTS</b> Individuels ou semi-collectifs (binômes ou petits groupes)
Accordéon diatonique
Accordéon chromatique
Clarinette
Bombarde, biniou
Cajon <i>Stages d'initiation aux vacances scolaires</i>
Flûte traversière (métal et bois), flûtes irlandaises
Harpe celtique
Batterie
Guitare
Ukulélé ( <i>Stages d'initiation aux vacances scolaires</i> )
Guitare basse
Violoncelle
Violon
Piano, clavier
Saxophone
Cuivres (trompette, tuba, trombone, bugle, cornet, cor)
Uilleann pipes, small pipes, cornemuse écossaise
<b>ATELIER "PERCUSSIONS ENSEMBLE"</b> <i>"Atelier d'expression sonore pour que musique soit accessible à tous"</i>

<b>ATELIERS DE CHANT</b>
Chant traditionnel (atelier collectif)
Chant pour enfants 7-10 ans
Chant en breton pour enfants, 6-11ans
Chant polyphonique (atelier/répétitions pour spectacles)
<b>STAGES DE CHANT</b>
Stages de technique vocale et chant gallo
<b>EVEIL ET DECOUVERTE MUSICALE (Ateliers 3-12 ans)</b>
Éveil musical (3-6 ans)
Découverte musicale (6-12 ans)

<b>ATELIERS MULTI-INSTRUMENTS</b> (pratique collective)
Découverte instrumentale
Fanfare (cuivres, saxos, clarinettes, bombardes, percussions)
Atelier cordes frottées (violoncelle, violon, contrebasse, alto)
Atelier musiques actuelles
Atelier musique bretonne (musique bretonne à danser)
La compagnie du Triton (ex Formation musicale)

## 2. Une équipe d'enseignant(e)s aux multiples compétences

L'équipe d'une vingtaine d'enseignant(e)s est forte d'une importante diversité de compétences. Diversité des pratiques instrumentales, mais aussi des expériences pédagogiques et des profils. Enseignants et luthiers, artistes et enseignants, issus du conservatoire ou « autodidactes », cette diversité doit être une richesse qui peut amener à s'inscrire à un cours.

L'école de musique conseille les élèves et leurs familles dans leurs parcours.

Nos enseignant(e)s sont des professionnels qui sont engagés dans une pratique musicale, qui développent leurs cultures musicales, qui mettent en œuvre un projet pédagogique, qui organisent une réflexion pédagogique, qui observent, mesurent les besoins, les attentes et les capacités des élèves, qui évaluent et orientent les apprenti(e)s musicien(e)s dans le cadre du cursus, qui participent à la réalisation du projet pédagogique de l'école, qui communiquent, qui savent travailler en équipe, qui savent être acteur du projet d'école dans sa dimension territoriale en développant des relations avec des publics diversifiés et en participant à des réseaux territoriaux.

Sonam' école de musique met en place une politique de formation professionnelle pour permettre à ses enseignant(e)s de s'adapter aux différents publics, aux différents outils pédagogiques, et d'être en réflexion pour innover. Culture Lab 29 est notre partenaire privilégié sur ces sujets de formation.

### 3. un répertoire commun

Pour faire culture commune, un répertoire commun est défini avec dix morceaux par cycle, deux par genres (musique ancienne, classique et contemporaine ; musiques actuelles amplifiées ; musique traditionnelle de répertoire local ; musiques traditionnelles d'autres aires culturelles ; jazz et musiques improvisées).

Quand l'esthétique musicale le permet ces morceaux devront comporter du « thème » et de la « variation ».

Ces morceaux pourront être identifiés cycle 1.1 ou cycle 1.2.

**Ce répertoire commun forme un « paysage musical » pour l'apprenti(e) musicien(e) et est un socle pour la culture musicale. Il est partagé avec les apprenti(e)s musicien(en)s, et peut être exploité pour des projets communs.** Dans l'outil pédagogique « Répertoire commun » seront disponibles les éléments d'histoire, de culture nécessaires à la compréhension des enjeux et des pratiques d'une esthétique musicale, de façon adaptée au niveau des élèves.

**Les élèves devront avoir été sensibilisés aux différentes esthétiques durant leur 1<sup>er</sup> cycle : le répertoire commun est l'un des outils le permettant.**

## IV/ L'évaluation : une valorisation des compétences, des connaissances, des engagements.

L'évaluation est un outil pédagogique, un outil de lien entre l'école, l'enseignant(e), l'élève (et sa famille le cas échéant). C'est par ce lien que l'apprenti(e) musicien(e) est suivi(e) dans un projet pédagogique d'école. C'est un regard sur un parcours, dont les enseignant(e)s sont les témoins. C'est un suivi qui peut prendre en compte des objectifs personnels.

*« Au terme de chaque cursus, l'établissement met en place des diplômes qui témoignent des compétences, des connaissances et de l'engagement de ceux qui les ont suivi » (extrait de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé).*

Afin d'espacer les temps d'évaluation terminale, l'évaluation est organisée en cycles, à la durée adaptable à chaque situation (autour de 4-5 ans).

**A partir de l'adoption de ce projet pédagogique, Sonam' école de musique proposera la délivrance de certificats de fin de cycle 1 pour les élèves ayant suivi le parcours du « Chemin du musicien ».**

Chaque apprenti(e) musicien(e) inscrit(e) se verra créer un « Dossier personnel de suivi ».

L'évaluation sera faite pour majeure partie (60%) par l'appréciation du contrôle continu. Une appréciation sera consignée dans le dossier de l'élève deux fois par an (fin janvier et fin juin). Ces appréciations seront bienveillantes et constructives. Elles sont l'occasion de faire un bilan et de donner des perspectives, de proposer des objectifs. **L'appréciation du milieu d'année est particulièrement l'occasion de proposer un objectif à atteindre, un point à améliorer.**

Chaque élève se produira en public au moins une fois par an. Le cadre de ces productions pourra être varié : jeu devant un noyau familial, une partie de la classe, un évènement de l'école de musique, un évènement local...

**Dans le dossier de l'élève seront consignées ses participations.**

La partie terminale de l'évaluation sera faite d'une production musicale de l'élève. Il proposera un programme et sera conseillé par des musicien(ne)s référent(e)s à l'issue de sa production. Ce temps sera organisé dans un cadre bienveillant, comme étant la valorisation d'une étape où l'élève devient de plus en plus artiste musicien.

L'appréciation en contrôle continu doit permettre de présenter ici des élèves prêts à le faire, qui seront en situation d'être valorisés sur leurs acquis et conseillés pour leur avenir de musiciens.

Par ce projet est créé le cycle 1 dans l'école, un cycle 2 devra être défini par la suite.

Une grille de valorisation de fin de cycle 1 est en annexe de ce document.